



MAIRIE DE BASSENS

297 ROUTE DE LA FERME

73000 BASSENS

Tel : 06.80.68.88.55

**Marché de contrôle
technique**

**Avis d'appel public à la
concurrence**

Objet de la consultation

**Création d'une école maternelle de 8 classes et
d'un restaurant scolaire - Site du Chef Lieu de la
Commune de BASSENS**

Date limite de réception des offres

16/07/2024 à 12:00

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

MAIRIE DE BASSENS

297 ROUTE DE LA FERME

73000 BASSENS

Téléphone : 06.80.68.88.55

E-Mail : mairie@bassens-savoie.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marchespublicsaffiches.com/>**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :**

Le ou les points de contacts susmentionné(s).

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Création d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire - Mission CT - Création d'une école maternelle de 8 classes et d'un restaurant scolaire - Site du Chef-Lieu de la Commune de BASSENS

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Contrôle technique : Missions L, S, PS, P1, F, Ph, Th, Hand, Brd, GTB, HYS, Mission Attestation acoustique ATTTT, Établissement du DPE du bâtiment, Mission Attestation RE 2020 en fin de travaux, Mission CONSUEL

Code NUTS : FRK27

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Durée prévisionnelle du marché : 30 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

L'avance obligatoire est applicable, sauf mention contraire dans l'acte d'engagement. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un

manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 20.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

Selon tableaux à remplir fournis en annexe de l'AE

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Un mémoire technique comprenant :

- La méthodologie employée
- Les moyens mis en œuvre (personnels, matériels...)

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : CT-05-2024

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2024

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres à la Commune.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

GRENOBLE
2 place de Verdun
38000 GRENOBLE

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marchespublicsaffiches.com/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.